

GARANTIE LIMITÉE Nous garantissons que ce produit est exempt de vices de matériaux ou de fabrication dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien. Nous réparerons ou remplacerons, à notre discrétion, toute pièce ou tout produit défectueux couverts par la garantie limitée, sans frais dans un centre de service ou chez un concessionnaire agréé qui utilisera des pièces de rechange d'origine, sous réserve des restrictions et exclusions ci-dessous.

Période de garantie limitée. Nous garantissons ce produit à l'acheteur original à compter de la date d'achat au détail, pour la période applicable indiquée dans le tableau suivant.

Éléments NON couverts. Cette garantie limitée ne couvre pas :

- (a) Les pièces d'usure normale (les pièces et articles qui s'usent normalement à l'utilisation) y comprises, sans s'y limiter, les bougies d'allumage, les ampoules, les filtres, les lubrifiants, les cordons de démarrage, les courroies, les lames et les adaptateurs de lame sont couverts s'ils sont défectueux. Toutefois, si ces pièces doivent être remplacées simplement car elles ont usées, un tel remplacement n'est pas couvert par cette garantie, de même que les dommages dus à l'usure normale tels que l'abrasion des plateaux de tondeuse, les pneus percés par une source externe, la décoloration naturelle des matériaux de haute qualité, le ternissement et les dommages aux lames en raison du contact avec des éléments abrasifs, des rochers, des tiges ou tout autre objet.
- (b) Dommages au moteur ou à un composant causés par une incompatibilité d'inclinaison ou de jauge du guide-chaîne, de la chaîne ou des pignons, par un affûtage inadéquat de la chaîne ou par des procédures d'entretien, réglages de tension de la chaîne ou habitudes de coupe inadéquats.
- (c) L'équipement et les composants du système de contrôle des émissions, dans la mesure des règlements de l'U.S. Environmental Protection Agency (EPA) ou d'autres agences gouvernementales semblables. Ces équipements et composants sont couverts par une garantie de contrôle des émissions distincte fournie dans la trousse du manuel de l'utilisateur.
- (d) Selon le produit, il ne bénéficiera d'AUCUNE GARANTIE ou la durée de celle-ci sera réduite, si le produit est utilisé à des fins commerciales ou locatives et, dans ces circonstances, cette garantie limitée est offerte à la place et remplace le régime de garantie prévu par la loi. Consultez le tableau ci-dessous.
- (e) Les dommages, les défauts de fonctionnement ou les défaillances résultant de l'abus ou de la négligence des produits connexes ou un des points suivants.
 - i. Défaut de fournir ou d'effectuer les entretiens requis conformément aux indications dans le manuel du propriétaire.
 - ii. Abus, négligence, modifications, transformations, usure normale, mauvais entretien, utilisation d'accessoires non autorisés, manque de lubrification ou défaillance du moteur en raison de l'utilisation d'huiles qui ne répondent pas aux spécifications du fabricant de moteurs.
 - iii. Utilisation d'essence-alcool (carburant contenant de l'éthanol) contenant du méthanol (carburant contenant d'alcool de bois). L'utilisation d'éthanol E15 ou E85 n'est PAS approuvée pour les produits Husqvarna. L'utilisation d'éthanol E15 ou E85 cause d'importants dommages au moteur qui ne sont PAS couverts par cette garantie de Husqvarna. Remarque : L'essence-alcool (carburant contenant de l'éthanol), qui contient un maximum de 10 % d'éthanol (alcool de grains) est approuvée. Le rapport de mélange recommandé d'essence et d'huile est de 50:1 et est indiqué sur l'étiquette relative à l'huile Husqvarna et indiqué dans votre manuel du propriétaire.
 - iv. Les dommages causés par un carburant vieux, éventé ou de mauvaise qualité.
 - v. L'utilisation d'éther ou de tout autre liquide de démarrage.
 - vi. Nettoyage à la pression ou à la vapeur du produit.
 - vii. L'utilisation de bougies d'allumage autres que celles répondant aux exigences de performance en matière d'émissions indiquées dans le manuel du propriétaire.
 - viii. L'altération du régulateur de vitesse du moteur ou des composants d'émissions, ou faire tourner les moteurs au-dessus des spécifications et des régimes de moteur recommandés dans le manuel du propriétaire.
 - ix. L'utilisation de l'appareil sans boucliers ni protecteurs ou de dispositifs de sécurité de coupage modifiés, retirés ou mal installés.
 - x. Tous filtres à air retirés ou endommagés, saleté excessive, abrasifs, eau salée, humidité, corrosion, rouille, vernis, carburant usagé, ou toute réaction indésirable due à de mauvaises procédures d'entreposage.
- (f) Les défaillances dues à un montage ou un service de préparation avant livraison incorrect, ainsi qu'à des réparations effectuées par toute personne en dehors d'un centre de service agréé pendant la période de garantie.
- (g) Les dommages dus à l'utilisation d'essence contenant plus de 10 % d'éthanol (E10) (p. ex. E15, E25, E30, E50, E85), de l'éther, des fluides de démarrage semblables ou du carburant frelaté.
- (h) Dommages causés par de la graisse ou de l'huile contaminée par la saleté, usage de types inappropriés de graisse ou d'huile, défaut de se conformer aux intervalles réguliers de graissage, dommages causés par l'eau ou l'humidité ou un entreposage inadéquat.
- (i) Pulvérisateurs à pompage ou pulvérisation de matériaux inflammables ou caustiques, crépines absentes ou brisées ou continuation d'utiliser un produit lorsqu'un problème de fonctionnement ou une défaillance initiale survient.
- (j) Les unités vendues au préalable avec une date de fabrication supérieure à 12 mois ne seront PAS couvertes par une garantie relative aux batteries.
- (k) Tondeuses autoportées, tondeuses à rayage zéro et tondeuses à gazon qui ont des batteries afin de démarrer : la batterie n'est pas sous garantie si elle est déchargée.
- (l) Achats auprès de Scratch & Dent et ventes d'anciens modèles incluant les unités vendues au rabais (directement de Husqvarna ou transférées d'un concessionnaire à un autre) : aucune garantie relative aux batteries n'est offerte sur les unités Scratch & Dent.

Vos responsabilités. Pour préserver vos droits en vertu de la présente garantie limitée, vous devez faire preuve de diligence raisonnable en matière d'entretien et d'utilisation du produit, y compris pour l'entretien préventif, l'entreposage, l'usage de combustibles et d'huiles tels que prescrits dans le manuel de l'utilisateur. Le défaut d'effectuer les entretiens requis conformément aux indications dans le manuel de l'utilisateur annulera cette garantie. Tout réglage (p. ex. du câble d'accélérateur ou des guides de courroie) après les quatre-vingt-dix premiers jours de l'achat et tout entretien préventif comme décrit dans le manuel de l'utilisateur ne sont PAS couverts par cette garantie. De plus, vous devez cesser immédiatement l'utilisation du produit lors d'une défaillance ou d'un dommage quelconque et envoyer le produit dans un centre de service agréé avant toute nouvelle utilisation.

CLAUSES D'EXCLUSION DE GARANTIE, LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DROITS LIMITÉS. NOUS NE SOMMES RESPONSABLES D'AUCUN DOMMAGE ACCESSOIRE OU INDIRECT. VOTRE RECOURS EST LIMITÉ À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT OU DE LA PIÈCE, À NOTRE DISCRÉTION. IL N'EXISTE PAS DE GARANTIE EXPRESSE AUTRE QUE CELLE INDIQUÉE AUX PRÉSENTES. TOUTE GARANTIE IMPLICITE AUX TERMES DE LA LOI DE CERTAINS ÉTATS (GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER OU AUTRE) EST DONC EXCLUE, LORSQU'UNE TELLE DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ N'EST PAS PERMISE PAR LA LOI, ALORS DE TELLE GARANTIE IMPLICITE EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE APPLICABLE INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS. CERTAINES LOCALITÉS Y COMPRIS LA PROVINCE DU QUÉBEC NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, OU LES LIMITATIONS SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DE CE FAIT, LES EXCLUSIONS ET LES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE VOUS DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES, ET VOUS POUVEZ AVOIR D'AUTRES DROITS LESQUELS VARIENT SELON VOTRE EMPLACEMENT.

Comment obtenir le service. Pour obtenir un service au titre de la garantie, vous devez envoyer le produit chez un dépositaire ou dans un centre de service agréé. Pour trouver votre dépositaire ou centre de service agréé le plus proche, visitez notre site Web et utilisez la fonction Localisateur de revendeur ou appelez au 1 800 487-5951 entre 8 h et 19 h (HNE). Tous les coûts de transport ou d'expédition du produit sont de votre responsabilité. Vous devez présenter une preuve d'achat (y compris la date, le modèle du produit et le numéro de série du moteur) à un dépositaire ou à un centre de service agréé pour obtenir le service de garantie. La preuve d'achat incombe exclusivement à vous. Vous pouvez enregistrer vos produits au moyen de notre site d'enregistrement du produit en ligne pour nous aider à assurer que vous soyez prévenu sur des informations importantes sur les produits. Cependant, l'enregistrement de votre produit n'est pas une condition du Service de la garantie.

www.husqvarna.com/us ou www.husqvarna.com/ca
2019

Garantie des produits sur roues Husqvarna® 2019

<i>Spécifique aux produits sur roue</i>	<i>Domestique (personnel, utilisation domestique)</i>	<i>Professionnel (toute utilisation commerciale, professionnelle, agricole, institutionnelle ou à revenu de production)</i>
Série Z200	Pare-chocs à pare-chocs – 3 ans	Aucune garantie
Tondeuses autoportées, tondeuses à siège	Pare-chocs à pare-chocs – 3 ans	Aucune garantie
Tondeuses à gazon (à main ou à conduite, y compris alimentés par batterie), rotoculteur	Pare-chocs à pare-chocs – 3 ans	Aucune garantie
Souffleuses à neige	Pare-chocs à pare-chocs – 3 ans	90 jours
Souffleuses à neige (série 400)	Pare-chocs à pare-chocs – 3 ans	1 an
Tondeuses suédoises	3 ans	Aucune garantie
Fendeuses de bûches et nettoyeurs à pression – PW-3200	2 ans	Aucune garantie
	<i>Domestique (personnel, utilisation domestique)</i>	<i>Professionnel (toute utilisation commerciale, professionnelle, agricole, institutionnelle ou à revenu de production)</i>
Tondeuse robotique	2 ans (inclut la batterie de tondeuse)	2 ans (inclut la batterie de tondeuse)
Tondeuses autoportées V500	5 ans ou 1500 heures	5 ans ou 1500 heures
Tondeuses à rayon de braquage zéro Z500X: PZ	5 ans ou 1500 heures	5 ans ou 1500 heures
Tondeuses à rayon de braquage zéro Z500: P-ZT	5 ans ou 1 250 heures	5 ans ou 1 250 heures
Tondeuses à rayon de braquage zéro M-ZT	4 ans ou 750 heures	4 ans ou 750 heures
Tondeuses à rayon de braquage zéro MZ	4 ans ou 400 heures	4 ans ou 400 heures
W436, W448, W548, W552 et L421P professionnels, entretien spécialisé du gazon : aérateur, creuseur de plate-bande, déchaumeuse, déplaqueuse de gazon et déchiqueteuse.	2 ans	2 ans

Garantie transférable : cette garantie ne peut être attribuée ou transférée vers un deuxième (ou troisième) propriétaire que par un revendeur agréé Husqvarna. La période de garantie commence à la date d'achat au détail l'original. **Spécialement pour nos tondeuses de série Z500, V500 et W400, W500 seulement.**

Tondeuses à rayon de braquage zéro – MZ, M-ZT, P-ZT, Z500, PZ, Z500X, V500 : La période de garantie est limitée aux années de fonctionnement ou aux heures de fonctionnement, selon la première de ces éventualités.

Garantie des produits portative Husqvarna® 2019

<i>Produits portatifs alimentés par batterie (inclut batterie et chargeur correspondant)</i>	<i>Domestique (personnel, utilisation domestique)</i>	<i>Professionnel (toute utilisation commerciale, professionnelle, agricole, institutionnelle ou à revenu de production)</i>
535iXP, T535iXP, 520iHD60, 520iHE3, 520iLX, 530iP4, 530iPT5, 536LiLX, 536LiHD60X, 536LiXP, T536Li XP, 436LiB, 536LiP4, 536LiPT5 Batterie : BLi80, BLi100, BLi150, BLi200, BLi300, BLi520X, BLi550X, BLi940X BLi950X Chargeur : QC330, QC500	3 ans	2 ans
115iL, 120i, 136Li, 136LiL, 136LiHD45, 115iHD55, 320iB, 336LiC Batteries pour consommateur : BLi10, BLi20 Chargeur : QC80	3 ans	90 jours
	<i>Domestique (personnel, utilisation domestique)</i>	<i>Professionnel (toute utilisation commerciale, professionnelle, agricole, institutionnelle ou à revenu de production)</i>
Appareils portatifs spécifiques (moteur à gaz)		
Scies à chaînes modèles XP y compris les modèles 365, 545, 555 and 565	2 ans	1 an
Scies à chaînes modèles autres que XP and T435 (électriques avec cordon)	2 ans	90 jours
Coupe-bordure de la série 200 & 300 et accessoires (accessoires de bras détachable LK) Eclut the 345FR.	2 ans	1 an
Coupe-bordures de la série 100, taille-haies de la série 122, aspiro-souffleurs de la série 125 et accessoires (accessoires de bras détachable LD) & 130BT & 150BT blowers	2 ans	90 jours
Tous les autres produits portatifs (Comprend 226 Hedgetrimmer, 345FR, 325HE3, 325HE4 & 430LS)	2 ans	2 ans
Découpeuse	1 an	1 an

Garantie Husqvarna® 2019

<i>Autres produits, pièces et accessoires</i>	<i>Domestique (personnel, utilisation domestique)</i>	<i>Professionnel (toute utilisation commerciale, professionnelle, agricole, institutionnelle ou à revenu de production)</i>
Haches et hachettes en composite	Durée de vie	Durée de vie
Pulvérisateurs	5 ans/1 an sur pièces d'usure	5 ans/1 an sur pièces d'usure
Chariots de ramassage, cabines à neige, épandeurs poussés/à remorque et autres accessoires sur roue	2 ans	90 jours
Ensacheurs et systèmes de collecte	1 an	90 jours
Haches et hachettes en bois	90 jours	30 jours
Tous les autres accessoires (p. ex. barres, chaînes, boîtiers de transport, scies à élaguer manuelles repliables ou fixes, équipement de protection individuel, outils, jouets, têtes de coupe, protections du taille-bordures, etc.)	90 jours	30 jours
Pièces (p. ex. courroies, lames, couvercles de démarrage, ressorts de démarrage, etc.)	90 jours	90 jours
Produits remis à neuf ou reconditionnés	30 jours	Aucune garantie

Garantie Husqvarna 2019 587 70 46-02 IR

Renseignements relatifs à la garantie : les renseignements supplémentaires relatifs à la garantie se trouvent sur notre site web à www.husqvarna.com; cliquez sur Support, cliquer sur Couverture de la garantie. Faites défiler jusqu'au bas de la page. Ou utilisez ce lien dans un navigateur; husqvarna.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/62/

Enregistrement de produit : enregistrez votre produit Husqvarna à l'adresse suivante : www.husqvarna.com/ca-fr. Cliquez sur l'onglet «Support» ou «Soutien» puis sur «Product Registration» ou «Enregistrez votre produit». Vous pouvez appeler au 1-800-487-5951 (É.U.) ou au 1-800-805-5523 (Canada) pour faire enregistrer votre produit. Assurez-vous d'avoir tous les renseignements relatifs au produit avant d'appeler le service d'assistance à la clientèle.

Merci d'avoir choisi Husqvarna.

Renseignements supplémentaires relatifs à la garantie – 2019

Batterie : batteries au plomb seulement : 180 jours

Hache/hachette en composite : garantie à vie limitée – offerte pour une période de sept (7) ans à compter de la Date d'achat. La Garantie à vie limitée s'applique seulement à la hache/hachette en composite. La gaine en composite n'est pas couverte par la garantie.

Moteurs (4 temps) : les moteurs Briggs & Stratton, Honda, Kawasaki et Kohler sont garantis par le fabricant du moteur.

Tous les autres moteurs sont garantis par Husqvarna, comme suit :

souffleuses à neige et motoculteurs – 5 ans.

Tondeuses autoportées, tondeuses à main ou à conduite, tondeuses à rayon de braquage zéro – 3 ans.

Tondeuses à rayon de braquage zéro avec **moteurs Yamaha** – 3 ans.

Produits portatifs et rotoculteurs : les modules d'allumage portatifs, les dents de rotoculteurs, les coques fabriquées et les arbres des coupe-herbes sont tous dotés d'une « Garantie à vie limitée » et sont garantis pour la durée de vie utile du produit ou sept (7) années après la dernière campagne de production du produit, selon la première éventualité. Les tronçonneuses sur perche et les taille-haies sur perche sont exclus de la « Garantie à vie limitée ».

Tondeuses : les cadres, les châssis et les essieux avant en fonte sont dotés d'une garantie de cinq (5) ans.

Nettoyeurs à pression : nettoyeur haute pression – PW3200 – toute la garantie concerne Briggs and Stratton Power Products.

Produits PZ/Z500/P-ZT/Z500X/V500 : la Garantie à vie limitée sur les cadres PZ/Z500/P-ZT/Z500X/V500, les boîtiers de broches PZ/Z500X/V500 seulement et sur les bords d'attaque de la coque PZ/Z500X/V500 seulement est pour la durée de vie utile du produit ou sept (7) années après la dernière date de la production finale de l'unité complète, selon la première éventualité. Pièces et main d'œuvre.

Tondeuse à rayon de braquage zéro et tondeuse à siège avec coque de coupe :

coque étampée en acier renforcé uniquement – garantie limitée de 10 ans.

Coque d'unité de coupe fabriquée et coque d'unité de coupe à dispositif de protection en acier – garantie limitée à vie.

Limitée à l'acquéreur d'origine et non transférable. Le remplacement est limité à deux (2) coques d'unité de coupe. Les pièces et la main-d'œuvre sont incluses pendant la période de garantie du produit standard (voir ci-dessus). La main-d'œuvre est exclue après l'expiration de la garantie du produit standard.

Les composants mécaniques ne sont pas couverts. Les dommages à l'équipement de coupe dus au contact avec des roches, du sable ou d'autres objets, la rouille et la corrosion, ainsi que la décoloration naturelle de la peinture et des matériaux due aux rayons ultraviolets ne sont pas couverts.

Garantie de location : pour tous les produits portatifs (batterie/électrique/essence), la période de garantie de location est de 90 jours.

Pour les rotoculteurs et les souffleuses à neige, la période de garantie de location est de 90 jours.

Pour les W436 et W448, entretien spécialisé du gazon, les déchiqueteuses, les aérateurs, les déchaumeuses, les déplaqueuses de gazon et les creuseurs de plate-bande, la période de garantie de location est de 1 an.

Tous les autres produits n'ont pas de garantie de location.

Souffleuses à neige : les boîtes d'engrenages à vis en aluminium ont une garantie de 5 ans.

Les roues en fonte et les boîtes d'engrenages en fonte ont une garantie de 10 ans.

Transmissions : Hydro-Gear offre une garantie de trois (3) ans sur la transmission à usage domestique, pièces et main-d'œuvre

Transmissions : la période de garantie est limitée aux années de fonctionnement ou aux heures de fonctionnement, selon la première de ces éventualités

RZ et Z200 – (transmission intégrée EZT) : Hydro-Gear offre une garantie de trois (3) ans sur la transmission à usage domestique, pièces et main-d'œuvre

MZ – (transmission ZT3100) : Hydro-Gear offre une garantie de deux (2) ans sur la transmission à usage commercial et de trois (3) ans sur la transmission à usage domestique, pièces et main-d'œuvre.

M-ZT/P-ZT/Z500 – (transmission ZT3400) : Hydro-Gear offre une garantie de trois (3) ans sur la transmission, pièces et main-d'œuvre.

PZ/Z500X – (moteur de pompe et de roue ou transmission ZT5400) garantie de trois (3) ans. Hydro-Gear offre une garantie de trois (3) ans sur la transmission, pièces et main-d'œuvre.

V500 – pompes et moteurs de roue Parker – garantie de (3) ans, comme suit : Husqvarna garantit la première (1) et la deuxième (2) année – pièces et main d'œuvre. Husqvarna la troisième (3) année – pièces seulement, sans la main d'œuvre.

Souffleuses à neige et tondeuses à siège : Hydro-Gear offre une garantie de trois (3) ans sur la transmission à usage domestique, pièces et main-d'œuvre

Toutes les autres transmissions sont garanties par Husqvarna, comme suit :

Peerless – trois (3) ans.

General Transmission – deux (2) ans. Courroie CVT de General Transmission – dix (10) ans.

Tuff Torq – trois (3) ans. Pièces et main-d'œuvre.